FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Procès-verbal de la 22ème Assemblée Générale Ordinaire

Jeudi 28 Novembre 2024

Au siège de la LIFR

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à 19 heures 30, les membres de l'association se sont réunis en mixte, en visioconférence Teams et en présentiel au siège de la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby sis au 9 rue Omer Talon 75011 Paris sur convocation du 7 novembre 2024 parue dans le Bulletin Officiel (B.O.) de l'Association n° 13 du 7 novembre 2024, n° 14 du 14 novembre 2024, n° 15 du 21 novembre 2024 et n° 16 du 28 novembre 2024.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry ALLIESSE, en sa qualité de Président de la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby. Le secrétariat est assuré par Monsieur Thierry CHEVALIER, Secrétaire Général.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

1. Ouverture de la 22ème Assemblée Générale par le Président de la LIFR
2. Rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs
3. Désignation des Scrutateurs
4. Allocution du Président
5. Lecture du rapport financier 2023/2024 présenté par le Trésorier Général
6. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes
7. Approbation des comptes arrêtés au 30 juin 2024
8. Affectation du résultat de l'exercice 2023/2024
9. Approbation des conventions réglementées
10. Clôture de la 22ème Assemblée Générale par le Président de la LIFR

1. Ouverture de la séance par le Président de la LIFR

Le Président Thierry ALLIESSE ouvre la séance de la 22ème Assemblée Générale Ordinaire et salue les Représentants des Clubs présents.

Le Secrétaire Général, Thierry CHEVALIER présente le déroulement de l'Assemblée Générale et les modalités pratiques de vote (*voir présentation en **annexe 1***).

2. Rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs

Le Président Thierry ALLIESSE passe la parole à Jean-Louis TAUTOU pour la lecture du rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs pour cette Assemblée Générale.

- Nombre de clubs affiliés : 160
 - Représentant : 1 034 voix

- Nombre de clubs présents et représentés : 147 soit 91,88 %
 - Représentant : 1 025 voix soit 99,13 %

Thierry ALLIESSE demande si une personne a des observations à faire sur le décompte présenté.

Aucune observation n'a été faite.

Le rapport présenté, et figurant en **annexe 2** du présent procès-verbal, est adopté à l'unanimité.

3. Désignation des Scrutateurs

Thierry ALLIESSE propose de désigner Messieurs Gérard DAVIOT et Christian GUTIERREZ comme Scrutateurs.

Thierry ALLIESSE demande si une personne a des observations à faire sur cette proposition.

Par vote à main levée, la proposition est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

4. Lecture du rapport financier 2023/2024 par le Trésorier Général

Le Président Thierry ALLIESSE passe la parole à Alain COLLAS pour présenter le rapport financier de la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby pour la saison 2023/2024.

La présentation du bilan financier est en **annexe 3** du présent procès-verbal.

« Bonsoir à toutes et tous,

Je vais vous présenter la synthèse financière de la Ligue comprenant le bilan et le compte de résultat donc les recettes et les dépenses pour une deuxième saison d'investissements et de développement de l'activité sportive, pour une saison coupe du monde et avec la vente de nos locaux du 7 rue Omer Talon.

Le contrôle et la vérification des comptes ont été effectués par le cabinet UNION FIDUCIAIRE DE PARIS du groupe ECOVIS France sous la responsabilité de Monsieur Emmanuel MAGNIER Commissaire aux comptes que je remercie pour sa présence.

La situation de notre Ligue a été établie sur la base des règles comptables prévues au plan comptable général et les prescriptions du règlement relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
Tout d'abord les grands agrégats du bilan, véritable photo de la structure financière de la Ligue.

Au passif :

- Les apports durables : les fonds propres pour 1 534 K€ (1 077 K€ en 2023).
- Les dettes financières pour 324 K€.
- Les comptes tiers (dettes) pour 1 316 K€ constitués par :
 - Le dû aux clubs et Comités Départementaux (202 K€ aux clubs et 240 K€ aux Comités Départementaux) réalisable à tout moment,
 - Les charges à payer pour 76 K€,
 - Les frais des arbitres pour 8 K€,

- Les fournisseurs pour 395 K€,
- Les dettes fiscales et sociales en cours pour 240 K€,
- Les produits constatés d'avance pour 75 K€,
- Les indemnités de fin de carrière pour 55 K€,
- Les autres charges à payer pour 25 K€.

Soit un total du passif de 3 174 K€.

Je voudrais préciser à ce stade-là, parce que les habitués de ce bilan peuvent dire qu'on ne nous parle pas de la Fédération. Et bien non, parce que le compte Fédération est à jour. Même plus qu'à jour, puisqu'il est même créditeur. On va le voir un peu plus loin. Donc nous ne devons rien à la Fédération. C'est important de le dire.

A l'actif, les emplois sont classés par ordre de liquidité croissant.

- Les immobilisations nettes après amortissement pour 1 229 K€ (1 438 K€ en 2023).
- L'actif circulant (comptes de tiers) s'élève à 697 K€ (1 032 K€ en 2023) avec l'intégration :
 - Des charges constatées d'avance pour 39 K€,
 - Des produits à recevoir pour 207 K€,
 - Des sommes dues par les clubs pour 318 K€ ; à ce jour le solde dû par les clubs est à zéro !
 - Des sommes dues par la FFR pour 28 K€,
 - Des sommes dues par les clients pour 75 K€,
 - Des sommes dues par les fournisseurs pour 3 K€,
 - Du stock pour 16 K€,
 - Des sommes dues par les autres ligues pour 11 K€
- Des disponibilités pour 1 248 K€ (503 K€ en 2023)

Soit un total de l'actif de 3 174 K€.

L'indépendance des exercices comptable est toujours maintenue.

Le niveau de nos fonds associatifs nous permet toujours d'avoir une trésorerie moyenne à l'équilibre, mais cela reste un point de vigilance.

Passons maintenant à l'activité de la Ligue en chiffres à rapprocher bien entendu du rapport moral présenté à l'AG ordinaire de juin 2024.

Nos produits :

- Les subventions FFR pour 1 350 483 €
- Les aides FFR à 70 144 €
- Les autres subventions et aides pour 588 605 €
- Les autres recettes pour 1 908 527 €

Soit un total des produits de 3 917 759 €

L'utilisation de ces ressources avec les charges :

- Achats pour 118 032 €
- Autres achats et charges externes pour 879 793 €
- Autres charges pour 157 339 €
- Impôts et taxes pour 81 299 €
- Les charges de personnel pour 1 617 136 €

- Les autres charges de gestion pour 127 418 €
- Dotation pour amortissements pour 138 062 €
- Dotation provision pour risque pour 9 598 €
- Charges Exceptionnelles pour 248 529 € (dont 229 830 € concernant la cession d'actifs du 7 rue Omer Talon)
- Charges Financières pour 11 592 €

Soit un total de charges de 3 388 798 €

Le résultat ressort donc à + 528 961,21 €.

Proposition d'affectation du résultat : + 528 961,21 € porté en Report à nouveau qui s'élèvera ainsi à + 862 379,63 €

Merci de votre attention. »

5. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes

Emmanuel MAGNIER, Commissaire aux Comptes, présente le rapport sur les comptes annuels et le rapport sur les conventions réglementées.

Ces documents figurent en **annexe 4 et 5** du présent procès-verbal.

6. Approbation des comptes arrêtés au 30 juin 2024

Le Président remercie Alain COLLAS pour cette présentation du rapport imagée et dynamique.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions sur le rapport financier lu par le Trésorier Général et propose, sauf avis contraire, de passer au vote.

Sans autre observation, il soumet au vote le rapport parlé, visuel et écrit.

Par vote électronique, les clubs ont voté sur la question suivante :

Après avoir pris connaissance du rapport financier du Trésorier Général et du rapport annuel du Commissaire aux Comptes, approuvez-vous les comptes annuels de l'exercice clos au 30 Juin 2024 ?

Le résultat est le suivant :

Nombre d'électeurs inscrits	: 147	représentant 1 025 voix
Nombre de votants	: 50 soit 34,01 %	représentant 412 voix soit 40,19 %

Résultat du vote

Oui	**: 397 voix**	**soit 98,02 %**
Non	**: 8 voix**	**soit 1,98 %**
Abstention	**: 7 voix**	

Le rapport financier présenté par le Trésorier Général est approuvé par l'Assemblée Générale

7. Affectation du résultat de l'exercice 2023/2024

Le Président rappelle la proposition d'affectation du résultat de + 528 961,21 Euros en report à nouveau qui sera ainsi porté à + 861 379,63 €.
Par vote électronique, les clubs ont voté sur la question suivante :

Approuvez-vous l'affectation du résultat de l'exercice clos au 30 Juin 2024 en report à nouveau, dont le nouveau montant s'élèvera à 862 379,63 € créditeurs ?

Le résultat est le suivant :

Nombre d'électeurs inscrits	: 147	représentant 1 025 voix
Nombre de votants	: 50 soit 34,01 %	représentant 412 voix soit 40,19 %

Résultat du vote

Oui	**: 388 voix**	**soit 96,28 %**
Non	**: 15 voix**	**soit 3,72 %**
Abstention	**: 9 voix**	

L'affectation du résultat financier 2023/2024 est approuvé par l'Assemblée Générale

8. Approbation des conventions réglementées

Par vote électronique, les clubs ont voté sur la question suivante :

Après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Compte sur les conventions réglementées, approuvez-vous lesdites conventions ?

Le résultat est le suivant :

Nombre d'électeurs inscrits	: 147	représentant 1 025 voix
Nombre de votants	: 50 soit 34,01 %	représentant 412 voix soit 40,19 %

Résultat du vote

Oui	**: 396 voix**	**soit 100 %**
Non	**: 0 voix**	
Abstention	**: 16 voix**	

Les conventions règlementées sont approuvées par l'Assemblée Générale

9. Clôture de la 22ème Assemblée Générale par le Président de la LIFR

Le Président remercie une nouvelle fois les clubs présents.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la 22ème Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby à 21 heures 20.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-Verbal, signé par le Président et le Secrétaire Général.

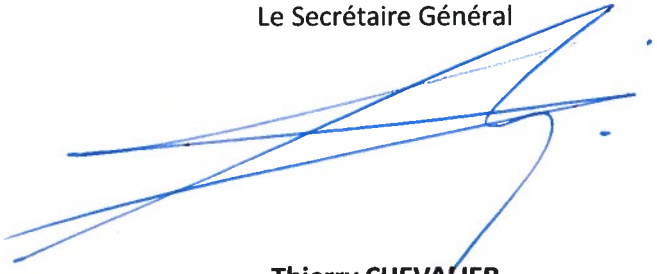
Fait à Paris, le 28 novembre 2024.

Le Président



Thierry ALLIESSE

Le Secrétaire Général



Thierry CHEVALIER

ANNEXE 1

Organisation de l'Assemblée Générale

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

ORGANISATION DE L'AGO

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - JEUDI 28 NOVEMBRE 2024

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Quand et comment voter ?

Quand :

Depuis le mardi 26 novembre à 9 heures et jusqu'à l'issue de la présentation du rapport financier et de ceux du Commissaire aux Comptes.

Comment :

En utilisant le lien se trouvant dans le mail que vous avez reçu le lundi 25 novembre.

Si vous rencontrez la moindre difficulté et pour toutes questions techniques, contactez exclusivement le support technique i-Périclès qui est disponible jusqu'à la clôture des votes uniquement par mail à l'adresse :

support@i-pericles.fr

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Les résolutions à voter ?

- **Après avoir pris connaissance du rapport financier du Trésorier Général et du rapport annuel du Commissaire aux Comptes, approuvez-vous les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2024 ?**

- **Approuvez-vous l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2024 en report à nouveau, dont le nouveau montant s'élèvera à 862 379,63 € créditeurs ?**

- **Après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, approuvez-vous lesdites conventions ?**

Comment poser des questions ?

Vous êtes en mode « spectateur » et de ce fait il ne vous est pas possible d'intervenir oralement.

Vos questions devront être posées par écrit via l'icône « Conversation » qui se trouve en haut de votre écran en mentionnant votre prénom, nom et votre club à la fin de votre question (dans le cadre de la rédaction du PV). Les questions anonymes ou avec un pseudo ne seront pas prises en compte.



FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Quand poser des questions ?

Vous pourrez poser des questions :

- **Pendant et après la présentation du Rapport Financier**
- **Pendant et après la présentation des rapports du Commissaire aux Comptes**

Pour conclure, pas de panique !

Si par mégarde ou fausse manipulation, vous veniez à vous déconnecter du webinaire, vous pourrez vous reconnecter sans problème.



ANNEXE 2

Rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE « FINANCIERE »
DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024

Composition de la Commission

Président :

Jean-Louis TAUTOU

Membres :

Pascal HORBER
Joëlle LEFRANC

DEPARTEMENTS	Nombre de Clubs	Nombre de Licenciés	Nombre de Voix	Vérification des Pouvoirs		
				Nombre de Clubs votants	Nombre de Licenciés représentés	Nombre de Voix représentées
PARIS	15	4 355	111	11	4 353	111
SEINE ET MARNE	20	3 392	116	18	3 129	107
YVELINES	24	5 845	177	23	5 845	177
ESSONNE	27	4 333	154	25	4 328	154
HAUTS DE SEINE	27	7 057	193	25	7 056	193
SEINE SAINT DENIS	20	2 835	109	19	2 835	109
VAL DE MARNE	15	3 238	107	14	3 225	107
VAL D'OISE	12	1 869	67	12	1 869	67
TOTAL	160	32 924	1 034	147	32 640	1 025
			Soit :	91,88 %	99,14 %	99,13 %

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

ANNEXE 3

Bilan financier de la saison 2023/2024

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

RAPPORT FINANCIER 2023/2024

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE « FINANCIERE »
DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

BILAN

LES GRANDS AGRÉGATS

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

BILAN
01/07/2023
Au
30/06/2024

ACTIF au 30/06/2024	PASSIF au 30/06/2024
Immobilisations 1 229 K€	Fonds Associatifs 1 534 K€
Actif circulant (Compte de Tiers) 697 K€	Dettes financières (Emprunts) 324 K€
Comptes Financiers 1 248 €	Comptes de Tiers 1 316 K€
3 174 K€	3 174 K€

PRODUITS

Fédération Française de Rugby

Subventions

	2022/2023	2023/2024
Plan d'Orientation Stratégique [POS]	491 046	554 953
Aides aux salaires	605 236	737 530
Académie Pôle Espoir Brétigny (salaire)	40 000	45 000
Centre de suivi M15	12 390	13 000
TOTAL	1 148 672	1 350 483

Fédération Française de Rugby

Aides

	2022/2023	2023/2024
Académies Pôle Espoir (aide aux familles)		
Lakanal	11 000	8 250
Aulnay sous Bois	13 882	5 000
Paris	2 000	750
Brétigny sur Orge	7 000	6 000
Académies Pôle Espoir (fonctionnement)	-39 215	29 807
Services Civiques	20 984	17 038
Avance indemnités KM Sélections	4 324	1 974
QPV 2023		1 325
TOTAL	19 975	70 144

Autres Subventions et Aides

	2022/2023	2023/2024
ANS - Académies Pôle Espoir	24 848	9 099
ANS – Impact 2024	35 000	15 000
ANS - Développement	62 250	44 495
ANS - Plan Sport Emploi	65 000	50 500
Région Ile-de-France - Développement	94 191	77 000
Région Ile-de-France – Formation	19 809	34 000
Préfectures (QPV)	104 000	69 045
Préfecture du 95 (Adulte Relais - QPV)	29 158	15 897
Ville de Paris – Impact 2024	7 000	4 000
Métropole du Grand Paris	26 000	4 000
France 2023 - Héritage	48 000	0
France 2023 – Rugby au Cœur	16 000	20 000

Autres Subventions et Aides

	2022/2023	2023/2024
Pôle Emploi (QPV - Formation)	104 416	-1 097
Pôle Emploi (Job Dating)	135 000	134 000
Pôle Emploi (QPV – PEC)	56 799	0
AFDAS (formation professionnelle)	2 360	0
AFDAS (aide à l'apprentissage)	40 782	72 666
DRAJES (Village Rugby)	0	40 000
TOTAL	870 613	588 605

LES AUTRES RECETTES

	2022/2023	2023/2024
Recette sur matches	3 398	2 002
Partenariat et Mécénat	119 976	157 489
Clubs (Bulletin Officiel / Engagements équipes / Cotisations)	138 760	126 690
Frais mutations Ligue	32 913	54 777
Indemnités de formation	62 550	66 180
Régalien (amendes / sanctions)	82 220	115 730
Formation	229 640	230 530
Formation (CFA)	108 976	185 576
Mise à disposition de personnel (AST)	84 609	24 358
Autres produits	28 219	26 278
Bénévoles (Dons)	21 428	23 122

LES AUTRES RECETTES

	2022/2023	2023/2024
Reprise sur subvention d'investissement		
7, rue Omer Talon	3 900	54 226
Minibus	17 500	17 500
Organisation évènements	16 500	44 213
Produits exceptionnels	2 843	768 000
Produits financiers	2 164	8 836
Produits sur exercices antérieurs	5 595	1 611
Reprise de provisions	1 139	1 139
Transfert de charges	0	270
TOTAL	962 330	1 908 527

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

TOTAL DES PRODUITS

2022/2023	2023/2024
3 001 590	3 917 759

CHARGES

Achats

	2022/2023	2023/2024
Pharmacie	895	3 848
Récompenses	41 547	24 345
Equipements sportifs	65 246	84 000
Stock (médailles, boutique)	-12 556	4 884
Combustible	1 276	955
Achats autres	3 302	0
TOTAL	99 710	118 032

Autres achats et Charges Externes

	2022/2023	2023/2024
Fournitures administratives / Petit Equipement	12 162	11 853
Produits d'entretien	3 064	2 002
EDF / Eau	5 437	7 226
Frais locaux	112 941	125 689
Location et maintenance	51 445	47 808
Entretien matériels	0	5 080
Frais de publication	19 735	28 287
Frais postaux et téléphoniques	30 702	19 453
Déplacements	129 080	158 542
Missions et réceptions		
Fonctionnement des Commissions et Pôles	49 308	34 566
Evènements et Manifestations	145 228	163 213
Sportif	111 653	104 019

Autres achats et Charges Externes

	2022/2023	2023/2024
Officiels de match	62 699	45 960
Rémunérations intermédiaires et honoraires	126 607	125 197
Déplacements Bénévoles	956	898
TOTAL	832 017	879 793

Autres Charges

	2022/2023	2023/2024
Sous-traitance	119 883	126 782
Frais bancaire	3 324	2 027
Licences et logiciel de gestion des ressources humaines	11 409	11 680
Assurances	9 639	9 995
Divers	4 999	6 795
Frais d'acte et contentieux	5 693	60
TOTAL	154 947	157 339

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

Impôts et Taxes

	2022/2023	2023/2024
Taxes sur les salaires	59 407	74 398
Taxe Formation Professionnelle Continue	18 727	11 057
Régularisation Taxe FPC 2022 & 2023		-10 657
Taxe foncière	8 130	6 501
TOTAL	86 264	81 299

Charges de personnel

	2022/2023	2023/2024
Rémunérations	1 307 856	1 201 007
Charges sociales	322 829	352 732
Autres Charges de Personnel	68 000	63 397
TOTAL	1 698 685	1 617 136

Autres charges de gestion courante (dont Subventions accordées et reversées)

	2022/2023	2023/2024
Subventions reversées aux clubs (Services Civiques)	21 223	17 098
Subventions reversées aux APE :		
Aide aux familles	27 700	20 250
Matériel	11 341	19 658
Subventions reversées aux Sections Sportives	14 200	18 525
Subventions accordées aux clubs		
Aide emploi AST	4 362	30 000
Autres (Ambassadeurs Scolaires, Rugby Santé, Rugby Adapté, ...)	14 482	4 690
Subventions accordées aux Comités Départementaux	8 400	10 000
Autres charges	9 409	7 197
TOTAL	111 117	127 418

Autres Charges, dotations, amortissements et provisions

	2022/2023	2023/2024
Dotation aux amortissements	114 867	138 062
Dotation provision pour risque et charges exceptionnelles	9 212	9 598
Charges Exceptionnelles		
Cession d'actifs (7 rue Omer Talon)		229 830
Autres	22 136	18 699
Charges Financières	4 449	11 592

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

TOTAL DES CHARGES

2022/2023	2023/2024
3 133 404	3 388 798

CHARGES	Budget	Réalisé	PRODUITS	Budget	Réalisé
60 - Achats	128 333	139 111	70 – Partenariat et Mécénat	250 000	201 702
61 – Services Extérieurs	209 525	355 321	70 – Recettes Organisations	773 620	921 352
62 – Autres Services Extérieurs	826 796	660 732	74 - Subventions	2 320 832	1 943 128
63 – Impôts et Taxes	69 700	81 299	76 – Produits Financiers		8 836
64 – Charges de Personnel	1 783 498	1 617 136	77 – Produits Exceptionnels		841 337
65 – Autres Charges de Gestion Courante	215 000	144 913	78 – Reprises sur Amortissements		1 139
66 – Charges Financières	11 600	11 592	79 – Transferts de Charges		269
67 – Charges Exceptionnelles		231 034			
68 – Dotations aux Amortissements	100 000	147 660			
TOTAL	3 344 452	3 388 798	TOTAL	3 344 452	3 917 758

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

COMPTE DE RESULTAT

AU 30 JUIN 2024

Compte de Résultat au 30 juin 2024

(en Milliers d'euros)	2022/2023	2023 / 2024
Produits d'Exploitation	2 896 931	2 986 681
Charges d'Exploitation	3 112 822	3 147 274
Résultat d'Exploitation	- 215 891	- 160 593
Produits Financiers	2 164	8 836
Charges Financières	- 4 449	- 11 592
Résultat Financier	-2 285	- 2 756
Résultat Courant *(résultat d'exploitation + résultat financier)*	- 218 176	- 163 349
Produits Exceptionnels	102 495	922 242
Charges Exceptionnelles	- 16 133	- 229 932
Résultat Exceptionnel	86 362	692 310
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 131 814	528 961

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Bénévolat

Charge de Contributions Volontaires en Nature	Contribution Volontaire en Nature
219 826 (193 099 en 2022/2023)	219 826 (193 099 en 2022/2023)

AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat est porté en Report à nouveau pour :

+ 528 961,21 Euros

Qui s'élèvera ainsi à :

+ 862 379,63 Euros

ANNEXE 4

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

ECOVIS
FRANCE

LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2024

UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France & Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris
Siège : 2 rue de Phalsbourg | 75017 PARIS | Tél. : + 33 1 47 66 58 20 | www.ecovis.fr
S.A.S au capital de 76 000 Euros | RCS PARIS 612 000 836 | APE : 6920Z

ECOVIS International, a network of independent tax advisors, accountants, auditors and lawyers, operating in more than 70 countries worldwide.
ECOVIS International is a Swiss association. Each Member Firm is an independent legal entity in its own country and is only liable for its own acts or omissions, not those of any other entity.
ECOVIS France is the French member firm of ECOVIS International. ECOVIS France is part of ECOVIS International © network of firms.
ECOVIS International ® is a member of Forum of Firms, an independent association of international networks that perform international audits.

As member, ECOVIS International ® is required to implement and monitor quality control standards that Forum has prepared and makes an annual declaration stating that its members adhere to Forum's high standards.

LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY

9 rue Omer Talon

75011 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2024

A l'Assemblée générale de la LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024 de la LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY (LIFR), association loi 1901 reconnue d'utilité publique, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables suivis et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier Général et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur du 24 octobre 2024.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 12 novembre 2024

UNION FIDUCIAIRE DE PARIS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

Emmanuel MAGNIER
Associé

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

LIGUE ILE DE FRANCE DE RUGBY
9, rue Omer Talon
75011 PARIS

COMPTES ANNUELS

AU 30 JUIN 2024

ACTIF	Montants Bruts	Amortissements Provisions	Montants Nets au 30 JUIN 24	Montants Nets au 30 JUIN 23
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	293 400,00		293 400,00	175 400,00
Constructions	574 520,00	166 511,00	333 009,00	196 900,00
Agencements	423 309,00	99 439,19	323 869,81	176 716,25
Autres immobilisations corporelles	367 795,07	202 654,44	164 910,63	175 191,75
Immobilisations corporelles en cours	107 565,54		107 565,54	2 700,00
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (2)	**2 013 867,09**	**790 888,93**	**1 222 778,76**	**1 431 618,00**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (3)	**6 100,45**		**6 100,45**	**6 100,45**
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1) à (3)	**2 019 768,14**	**790 888,93**	**1 228 879,21**	**1 437 718,45**
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN COURS				
Stocks de marchandises	16 623,36		16 623,36	12 555,57
TOTAL STOCKS (4)	**16 623,36**	**0,00**	**16 623,36**	**12 555,57**
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	74 668,07		74 668,07	46 179,75
Fournisseurs et comptes rattachés	2 733,75		2 733,75	46 523,29
Personnel	0,00		0,00	0,00
Caisses sociales	106,00		106,00	2 729,43
Etat et collectivités	0,00		0,00	6 182,04
Clubs	124 354,05	6 606,59	117 657,46	340 271,17
Arbitres	6 693,44		6 693,44	4 791,49
Comités départementaux	89,25		89,25	3 621,49
Compte courant FFR	26 016,77		26 016,77	0,00
Autres débiteurs divers	5 111,05		5 111,05	26 552,26
Produits à recevoir	207 476,92		207 476,92	416 336,52
Produits à recevoir FFR	0,00		0,00	0,00
TOTAL CREANCES (5)	**647 682,36**	**6 606,59**	**641 965,77**	**950 188,74**
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Contrat ANDANTE Multisupports	15 000,00		15 000,00	0,00
SICAVINVEST	70 420,01		70 420,01	70 420,01
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (6)	**85 420,01**	**0,00**	**85 420,01**	**70 420,01**
DISPONIBILITES				
Banques	1 161 569,01		1 161 569,01	430 998,12
Caisse	1 844,57		1 844,57	2 727,53
TOTAL DISPONIBILITES (7)	**1 163 413,58**	**0,00**	**1 163 413,58**	**433 763,65**
TOTAL ACTIF CIRCULANT (4) à (7)	**1 912 139,31**	**6 606,59**	**1 906 442,72**	**1 466 927,97**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (8)	**38 798,74**	**0,00**	**38 798,74**	**71 454,61**
TOTAL ACTIF (0) à (8)	**3 970 706,19**	**796 585,52**	**3 174 120,67**	**2 976 101,03**

PASSIF	Montants Nets au 30 JUIN 24	Montants Nets au 30 JUIN 23
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	617 666,75	617 666,75
Apport sans droit de reprise		
Fonds Associatif		
Report à nouveau	111 416,47	465 232,54
Report à nouveau changement de méthode	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	525 961,23	-119 814,12
TOTAL SITUATION NETTE (8)	**1 505 068,38**	**976 107,17**
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		
Subvention d'Investissement 2 (AMER LACOSTE)	0,00	14 226,00
Subvention d'Investissement Mobilier	29 166,67	16 666,67
TOTAL FONDS PROPRES (8) & (9)	**1 534 235,04**	**1 076 999,84**
PROVISIONS		
Provision Pour risques	54 413,35	44 413,35
DETTES		
Emprunts auprès d'établissements de crédit (10)	323 716,36	340 000,36
Emprunts auprès FFR (11)	0,00	0,00
Dépôts reçus (12)		
Clients et comptes rattachés (13)	0,00	0,00
Fournisseurs et comptes rattachés (14)	344 847,96	191 992,47
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	115 122,76	119 544,63
Caisses sociales	115 782,76	125 651,72
Etat et collectivités	9 539,88	7 949,16
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES (15)	**240 374,98**	**253 145,51**
Autres dettes		
Arbitres	6 369,32	35 073,41
Clubs	201 000,00	232 291,96
Comités départementaux	240 025,34	192 130,20
Compte courant FFR	0,00	113 715,47
Subventions FFR à reverser	0,00	0,00
Autres créditeurs divers	23 449,94	17 496,94
Autres charges à payer	76 365,65	40 240,00
TOTAL AUTRES DETTES (16)	**552 061,91**	**975 235,09**
TOTAL DETTES (10) à (16)	**1 460 641,24**	**1 740 513,85**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (17)	**75 231,00**	**124 172,28**
TOTAL PASSIF (9) à (17)	**3 174 120,67**	**2 976 101,03**

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

LIFR Exercice 1er Juillet 2023 au 30 Juin 2024

ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

LIBELLES	01 Juillet 2023 au 30 Juin 2024	01 Juillet 2022 au 30 Juin 2023	Ecart Montant	Ecart 30 Juin 2024 %
Produits d'exploitation				
-Recettes sur matches	2 002,40	3 397,22	-1 394,82	-41,1%
-Partenariat et publicité	76 630,00	47 975,00	28 655,00	59,7%
-Recettes organisation évènements	44 212,84	16 500,00	27 712,84	25,4%
-Recettes frais de gestion	7 314,00	0,00	7 314,00	100,0%
-Recettes mise à disposition personnel	24 358,00	84 609,20	-60 251,20	-594,7%
Ventes de prestations	154 517,24	152 481,42	2 035,82	1,3%
-Autres ventes				
Ventes de marchandises				
-Subventions F.F.R.	1 420 627,23	1 168 645,89	251 981,34	21,6%
-Autres subventions	588 606,11	870 613,92	-282 007,81	-32,4%
Subventions reçues	2 009 233,34	2 039 259,81	-30 026,47	-1,5%
-Abonnements BO	15 500,00	15 400,00	100,00	0,6%
-Ventes d'imprimés	54 777,00	32 913,00	21 864,00	66,4%
-Engagements, Cotisations	114 636,00	138 584,00	-23 948,00	-17,3%
-Recettes sur formation	473 245,84	380 236,00	93 009,84	24,5%
-Amendes et sanctions	115 730,00	82 220,00	33 510,00	40,8%
-Dons manuels bénévoles	23 121,73	21 428,29	1 693,44	7,9%
-Divers	24 511,42	33 269,24	-8 757,82	-26,3%
Autres produits d'exploitation	821 521,99	704 050,53	117 471,46	16,7%
Charges d'exploitation				
-Achat pour matches	3 847,63	895,02	2 952,61	329,9%
-Achat Coupes/Médailles	24 344,52	41 546,74	-17 202,22	-41,4%
-Achat d'équipements sportifs	78 715,62	57 671,01	21 044,61	36,5%
-Achat divers	2 765,05	6 006,93	-3 241,88	-54,0%
Achat de marchandises	109 672,82	106 119,70	3 553,12	3,3%
-Fournitures administratives	4 969,18	6 100,59	-1 131,41	-18,5%
-Produits d'entretien	3 795,91	5 177,15	-1 381,24	-26,7%
-EDF, Eau, Gaz,,,,	7 225,67	5 436,83	1 788,84	32,9%
-Autres achats				
-Frais des locaux	125 689,68	111 504,24	14 185,44	12,7%
-Locations et maintenance MMB	54 326,87	51 966,81	2 360,06	4,5%
-Locations et entretien matériels sportifs	1 840,80	3 433,58	-1 592,78	-46,4%
-Frais de publication	2 887,70	1 094,45	1 793,25	163,8%
-Frais de poste et téléphone	19 453,76	30 701,85	-11 248,09	-36,6%
-Déplacements et organisations sportives	286 298,22	282 959,59	3 338,63	1,2%
-Missions et réceptions	197 779,61	165 536,40	32 243,21	19,5%
-Abandon de frais bénévoles	23 121,73	21 428,29	1 693,44	7,9%
-Publicité et manifestations				
-Autres charges externes	322 170,59	307 770,02	14 400,57	4,7%
Autres achats et charges externes	1 049 559,72	993 109,80	56 449,92	5,7%
-Impôts Foncier	6 501,86	8 130,50	-1 628,64	-20,0%
-Impôts Divers & Taxes	399,30	18 726,70	-18 327,40	-97,9%
-TVA non récupérable				
-Taxes sur salaires	74 397,87	59 406,73	14 991,14	25,2%
Impôts et taxes	81 299,03	86 263,93	-4 964,90	-5,8%
-Subventions aux clubs	51 788,00	40 067,00	11 721,00	29,3%
-Subventions aux APER	19 658,31	11 341,03	8 317,28	-15,4%
-Subventions aux Comités départementaux	10 000,00	8 400,00	1 600,00	-68,0%
-Autres subventions	38 775,00	41 900,00	-3 125,00	-7,5%
Subventions accordées	120 221,31	101 708,03	18 513,28	18,2%

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

LIFR Exercice 1er Juillet 2023 au 30 Juin 2024

COMPTE DE RESULTAT	Du 1er Juillet 2023 au 30 Juin 2024	Du 1er Juillet 2022 au 30 Juin 2023	Ecart Montant	Ecart %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
-Ventes de prestations	154 517,24	152 481,42	2 035,82	1,3%
-Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	-
Chiffre d'affaires	**154 517,24**	**152 481,42**	**2 035,82**	**1,3%**
-Subventions reçues	2 009 233,34	2 039 259,81	-30 026,47	-1,5%
-Autres produits d'exploitation	821 521,99	704 050,53	117 471,46	16,7%
-Reprise de provisions	1 139,32	1 139,32	0,00	0,0%
-Transfert de charges	269,50	0,00	269,50	-
TOTAL	**2 986 681,39**	**2 896 931,08**	**89 750,31**	**3,1%**
CHARGES D'EXPLOITATION				
-Achat de marchandises	109 672,82	106 119,70	3 553,12	3,3%
-Variation de stock	-4 067,79	-12 555,57	8 487,78	-517,3%
-Autres achats et charges externes	1 039 559,72	993 109,80	56 449,92	5,7%
-Impôts et taxes	81 299,03	86 263,93	-4 964,90	-5,8%
-Salaires et traitements	1 201 007,21	1 307 856,27	-106 849,06	-8,2%
-Charges sociales	416 128,38	390 829,05	25 299,33	6,5%
-Dotation aux amortissements	138 061,83	119 327,98	18 733,85	15,7%
-Dotation aux provisions actif circulant	9 597,83	4 750,96	4 846,87	1,0%
-Subventions accordées	120 221,31	101 708,03	18 513,28	18,2%
-Achat imprimés	200,00	200,00	0,00	0,0%
-Autres charges	4 386,54	2 280,82	2 105,72	92,3%
-Pertes créances exercices antérieures	17 495,00	0,00	17 495,00	-
-Divers	3 712,07	12 931,10	-9 219,03	-71,3%
TOTAL	**3 147 273,95**	**3 112 822,07**	**34 451,88**	**1,1%**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-160 592,56**	**-215 890,99**	**55 298,43**	**-25,6%**
PRODUITS FINANCIERS				
-Divers	8 835,86	2 163,71	6 672,15	308,4%
CHARGES FINANCIERES				
-Intérêts des emprunts	11 591,99	4 448,60	7 143,39	160,6%
-Autres frais financiers	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL	**11 591,99**	**4 448,60**	**7 143,39**	**160,6%**
RESULTAT FINANCIER	**-2 756,13**	**-2 284,89**	**-471,24**	**20,6%**
RESULTAT COURANT	**-163 348,69**	**-218 175,88**	**54 827,19**	**-25,1%**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
-Dons	80 859,00	72 000,00	8 859,00	12,3%
-Sur opérations de gestion	1 656,84	9 094,96	-7 438,12	-81,8%
-Sur opérations en capital	839 726,00	21 400,00	818 326,00	3824,0%
-Reprise sur provision			0,00	-
TOTAL	**922 241,84**	**102 494,96**	**819 746,88**	**799,8%**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
-Dons				
-Sur opérations de gestion	101,94	16 133,20	-16 031,26	-99,4%
-Sur opérations en capital	229 830,00		229 830,00	-
-Dotation aux provisions			0,00	-
TOTAL	**229 931,94**	**16 133,20**	**213 798,74**	**1325,2%**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**692 309,90**	**86 361,76**	**605 948,14**	**701,6%**
IMPÔTS SUR LES BENEFICES				
TOTAL DES PRODUITS	**3 917 759,09**	**3 001 589,75**		
TOTAL DES CHARGES	**3 388 797,88**	**3 133 403,87**		
RESULTAT DE L'EXCERCICE	**528 961,21**	**-131 814,12**	**660 775,33**	**-501,3%**
CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE (BENEVOLAT)	**219 826,18**	**193 099,20**		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (PERSONNEL BENEVOLE)	**219 826,18**	**193 099,20**		

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES DE DETTES

EXCERCICE 1er Juillet 2023 au 30 Juin 2024

EMPRUNTS

Intérêts courus	**92,00**

CHARGES A PAYER FOURNISSEURS

Commissaire aux comptes 2023/2024	17 400,00
Maintenance clim 06/2024	620,35
Maillots Champions RA7	2 613,60
Maillots Champions RAXV	5 716,41
Maillots Champions RAX	2 540,62
Convention CRMT	3 000,00
Electricité 27-30/06/24	59,27
Consommation copieur 28/04-30/06/24	154,00
Consommation copieur 28/04-30/06/24	97,27
Médailles journée cloture M14	354,31
Licences Office 365 27-30/06/24	101,97
Médailles Tournoi des Quartiers JOP2024	7 968,12
Habillement APER Paris	480,00
Matériel Vidéo APER Aulnay	3 920,28
Matériel Sportif APER Aulnay	568,00
Matériel Informatique APER Aulnay	1 234,98
Matériel Sportif APER Aulnay	236,00
Matériel Sportif APER Aulnay	437,00
Matériel APER Brétigny	372,90
Réunion Comité Directeur 27/02/24	870,00
Film Job Dating	3 600,00
Formation DEJEPS Zègre	3 146,60
Location installations Job Dating 07/06/24	1 000,00
Antenne médicale Job Dating 07/06/24	500,00
Repas Job Dating 07/06/24	3 000,00
TOTAL	**59 991,68**

AUTRES CHARGES A PAYER

Subv 23/24 CER Université Paris 13ème Bobigny	3 000,00
Emploi AST S2 23/24 MASSY	3 000,00
Emploi AST S2 23/24 PARISIS	3 000,00
Emploi AST S2 23/24 PANTIN	3 000,00
Emploi AST S2 23/24 TERRES DE FRANCE	3 000,00
Services Civiques 03-04/24 FCC non réalisée MARTY Antony	180,00
Services Civiques 03-04/24 FCC non réalisée EL ANSARI Ris Orangi:	180,00
Services Civiques 03-04/24 FCC non réalisée ZEDIRA RCP 15	180,00
Services Civiques 03-04/24 FCC non réalisée DA COSTA SFP	180,00
Services Civiques 05-06/24 FCC non réalisée MARTY Antony	90,00
Services Civiques 05-06/24 FCC non réalisée EL ANSARI Ris Orangi:	180,00
Services Civiques 05-06/24 FCC non réalisée ZEDIRA RCP 15	180,00
Services Civiques 05-06/24 FCC non réalisée DA COSTA SFP	180,00
Services Civiques 05-06/24 FCC non réalisée Seventise	180,00
Services Civiques 03-04/24	1 260,00
	17 790,00

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

CHARGES SALARIALES

Sur congés à payer	110 438,53
Sur prime à verser	3 136,39

CHARGES SOCIALES SUR SALAIRES

Sur congés à payer	44 348,57
Sur prime à verser	1 581,77

CHARGES A PAYER ETAT

Impôts fonciers 7 & 9 Omer Talon 01-06/2024	4 634,00

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ***EXCERCICE 1er Juillet 2023 au 30 Juin 2024***

CHARGES

Assurance Voiture 07-21/10/2024	345,45
Assurance Mini bus 07/24-28/02/25	2 573,13
Assurance Responsabilité Civile 07/24	35,44
CROSIF 07-12/24	400,00
Comité Français du Fair Play 07-12/24	42,50
Logiciel KAHOOT 07-18/10/24	168,12
Sendinblue 07-08/24	343,44
Loyer Central Tel 07/2024	144,00
Standard téléphonique 01/07/24-19/06/25	589,39
Loyer copieurs 07/2024	527,60
Abonnements revues 07-12/24	515,18
Module personnel Eurécia 07/24 à 18/05/25	9 300,57
Coffre fort numérique Eurécia 07/24-18/04/25	385,38
Défibrillateurs 07/24-28/02/25	528,00
Nettoyage tapis/Bonbonnes eau 07/24	351,25
Médecine du travail 07-12/2024	3 213,00
Charges locatives T3 2024 9 Omer Talon	8 875,97
Téléphones portables 07/24	1 379,41
Maintenance TELBAC 08/07/24-07/07/25	1 857,60
DSU Compta 07/24-26/05/25	5 475,77
DSU Moyens de paiement 01/07-06/10/24	840,54
Photothèque 01/07/24-05/05/25	55,00
Signalétique JOP2024	852,00
TOTAL	**38 798,74**

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DE CREANCES

EXCERCICE 1er Juillet 2023 au 30 Juin 2024

PRODUITS

Facture CFA 3ème période		30 216,96
Facture CFA Equipement AST		4 256,64
Facture Convention Hauts de France		1 436,00
Aide Apprentis 06/2024		6 500,00
Places Finale TOP14 DARTIGEAS		280,00
Places Finale TOP14 LAGUERRE		544,00
Places Finale TOP14 MOURIN		272,00
Places Finale TOP14 ALGUACIL		760,00
Subv FFR APER		29 806,60
Subv ANS 2024 LIFR		21 495,00
Subv Préfecture Val de Marne 2024 QPV		5 545,00
Subv Préfecture Paris 2024 QPV		3 000,00
Subv Région IDF 2024 Formation		17 000,00
Subv Région IDF 2024 Développement		38 500,00
France Travail BPJEPS LE BOMIN		8 700,00
France Travail BPJEPS PREUD'HOMME		8 700,00
France Travail BPJEPS LETOURNEUR		8 700,00
France Travail BPJEPS SEVELIN		8 700,00
Part LIFR IF 22/23 NORMANDIE		360,00
Part LIFR IF 22/23 AURA RIGAULT/FALL		3 600,00
Part LIFR IF 23/24 BERGE ANDREU		300,00
Part LIFR IF 23/24 BLOND		60,00
Part LIFR IF 23/24 DAYRE		60,00
Part LIFR IF 23/24 MECHANTEL		1 800,00
Part LIFR IF 23/24 SABOTIN DESCLAUD		600,00
Part LIFR IF 23/24 SORHEINDO		1 800,00
Part LIFR IF 23/24 BIAMBA		600,00
Part LIFR IF 23/24 BRASSEUR		600,00
Part LIFR IF 23/24 BRECHEMIER		120,00
Part LIFR IF 23/24 DINU		600,00
Part LIFR IF 23/24 JACQUES		180,00
Part LIFR IF 23/24 VOVARD		120,00
Imputation CD Assurance Mini Bus		1 291,04
Imputation CD Géolocalisation Mini Bus		973,68
	TOTAL	**207 476,92**

DISPONIBILITES

Intérêts courus Livret A		1 203,50
Intérêts courus Comptes à terme		3 964,71
Intérêts courus Compte sur Livret		2 500,00
	TOTAL	**7 668,21**

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE — EXCERCICE 1er Juillet 2023 au 30 Juin 2024

PRODUITS

Tombe Brennus		37 681,00
Subv Préfecture 93 2024 QPV		15 000,00
Subv Préfecture 93 inclusif 2024		5 000,00
Subv Emploi GUTIERREZ 2023/2025		6 000,00
Subv DEAJES JOP2024		10 000,00
Subv Préfecture de Paris 2024 QPV		1 500,00
Frais d'inscription BPJEPS 2024 LUCAS		50,00
	TOTAL	**75 231,00**

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY	Exercice clos le : 30 Juin 2024

A N N E X E

Le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2024 présente un total de 3 174 120,67 €.

Le compte de résultat dégage un bénéfice de 528 961,21 €.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

Ces comptes ont été arrêtés par le Comité Directeur du 24 octobre 2024.

PRESENTATION DE L'ENTITE

La Ligue Régionale Ile de France de rugby (LIFR) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 constituée par la Fédération Française de Rugby (FFR).

La Ligue a pour objet d'encourager et de développer la pratique du jeu de rugby (rugby à XV, à X, rugby à 7, rugby à 5, rugby de plage et toutes autres formes de rugby appliquant les règles du jeu fixées par World Rugby) dans son ressort territorial, par délégation de la F.F.R dont elle assure la représentation.

Dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues par la FFR, pour développer le rugby francilien, assumer un rôle citoyen, accompagner les clubs et les bénévoles et enfin donner une image positive du rugby francilien, les missions de la LIFR sont principalement les suivantes :

- L'organisation et la gestion des épreuves régionales ;
- Le développement du rugby dans les écoles de rugby et dans le milieu scolaire ainsi que dans les milieux périphériques (loisir, entreprises, quartiers) ;
- La formation des joueurs, entraîneurs, éducateurs, dirigeants, arbitres… ;
- La promotion du rugby.

Pour réaliser sa mission, la LIFR s'appuie sur un effectif (CDI et CDD) de près de 50 personnes.

Les ressources propres de la LIFR sont principalement constituées des subventions reçues de la FFR, de l'ANS, de la Région et des préfectures de l'Ile-de-France auxquelles s'ajoutent des produits issus des règlements fédéraux, des actions de formation, de partenariat et de mécénat.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La Ligue a arrêté ses comptes en respectant les prescriptions du code de Commerce, du règlement ANC 2014-03 et les prescriptions du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par le règlement ANC 2020-08.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

FAITS CARACTERISTIQUES

1/ Vente du 7 rue Omer Talon :

- Date cession : 21 mars 2024
- Prix de vente : 768 000 €
- VNC des biens immobilisés = 229 830 €

La cession du bien énoncé ci-dessus a généré un résultat exceptionnel de 538 k€

2/ Travaux de rénovation du sous-sol (salle Krotoff / cuisine / réfectoire...) :

- Début des travaux le 17 juin 2024
- Date de fin des travaux estimés : dernier trimestre 2024
- Immobilisation en cours au 30 juin 2024 = 108 k€

3/ Evènements mondiaux sportifs de la saison :

- Coupe du Monde 2023 (France 2023) du 8 septembre au 28 octobre 2023
- Animation par la LIFR du Village rugby et de la fanzone place de la Concorde à Paris
- Actions pour les JO 2024

4/ Placement de la trésorerie :

- Ouverture de six comptes à terme avec des échéances allant de 1 an à 3 ans
- Souscription d'un contrat d'indemnités de fin de carrière

LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY **Exercice clos le : 30 Juin 2024**

NOTE SUR LE BILAN ACTIF

IMMOBILISATIONS

Les tableaux des immobilisations et amortissements de l'exercice sont communiqués ci-après.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire.

Les taux retenus (hors immeuble rue Omer Talon) sont :

- Mobilier de bureau 10 % à 20 %
- Matériel de bureau 10 % à 33,33 %
- Matériel informatique 25 % à 50 %
- Matériel de transport 25 %

L'immeuble apporté par le CIFR et acquis en indivision avec la FFR, a fait l'objet d'une décomposition par nature conformément aux règles relatives aux immobilisations, à savoir :

COMPTE COMPTABLE	COMPOSANTS	VENTIL.	DUREE AMORT	TOTAL	CIFR	FFR
	Ensemble immobilier			2 000 000	1 467 000	533 000
	La quote-part CIFR ventilé :			100 %	73,35 %	
211xxx	Terrain	20 %	NA		293 400	
2131xx	Gros œuvre	40 %	40 ans		586 800	
2131xx	Façade	16 %	20 ans		234 720	
2135xx	Installation générale	12 %	15 ans		176 040	
2181xx	Agencement	12 %	10 ans		176 040	
TOTAL				**2 000 000**	**1 467 000**	**533 000**

Les locaux ci-dessus ont fait l'objet de travaux de rénovation et de réaménagement pour un montant de 325 k€. En contrepartie, les immobilisations correspondantes à l'installation générale et à l'agencement comptabilisées initialement ont été sorties pour une valeur de 352 k€ (intégralement amorties).

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

BRUT	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Total Immobilisations Incorporelles	**0**	**0**	**0**	**0**
Terrain	375 400		82 000	293 400
Constructions bâtiments	1 051 120		229 600	821 520
Agencement aménagement construction	134 413	5 400	88 265	51 548
Agencement aménagements divers	433 511	6 045	67 699	371 857
Matériel de transport	111 450			111 450
Mat Bureau, Informatique & Mobilier	211 857	42 722	4 272	250 307
Œuvres d'art	6 000			6 000
Immobilisations corporelles en cours	2 700	107 586	2 700	107 586
Total Immobilisations Corporelles	**2 326 451**	**161 753**	**474 536**	**2 013 668**
Autres Immobilisations Financières	6 100			6 100
Total Immobilisations Financières	**6 100**	**0**	**0**	**6 100**
Total Général des Immobilisations Brutes	**2 332 551**	**161 753**	**474 536**	**2 019 768**

AMORTISSEMENT	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Total Amortissements Immo Incorporelles	**0**	**0**	**0**	**0**
Constructions bâtiments	552 510	31 764	95 763	488 511
Agencement aménagement construction	109 770	8 991	76 436	42 325
Agencement aménagements divers	81 436	41 312	65 533	57 215
Matériel de transport	44 128	25 219		69 347
Mat Bureau, Informatique & Mobilier	106 988	30 775	4 272	133 491
Total Amortissements Immo Corporelles	**894 832**	**138 061**	**242 004**	**790 889**
Total Général des Amortissements	**894 832**	**138 061**	**242 004**	**790 889**

STOCKS

Les stocks ont été évalués à leur coût d'acquisition.

CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les risques de non-recouvrement font l'objet de provisions appropriées et déterminées de manière individualisée.

L'état des provisions est communiqué ci-après.

L'ensemble des créances est à moins d'un an.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur prix d'acquisition.

LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY **Exercice clos le : 30 Juin 2024**

NOTE SUR LE BILAN PASSIF

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	Début exercice	Affectation du résultat	Résultat	Fin exercice
Fonds propres sans droit de reprise	642 689			642 689
Report à nouveau	465 232	-131 814		333 418
Résultat de l'exercice	-131 814	131 814	528 961	528 961
Total Situation nette	**976 107**	**-**	**528 961**	**1 505 068**

FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES

1/ Subvention d'investissement FFR de 150 000 € pour l'acquisition du 7 bis rue Omer Talon.

Cette subvention est étalée sur la durée d'amortissement des locaux et, en l'absence de clause d'inaliénabilité, sur 10 ans concernant le terrain.

Les locaux du 7 rue Omer Talon ont été cédés le 21 mars 2024, le solde de la subvention a donc été reprise en intégralité en compte de résultat au cours de l'exercice pour un montant de 54 226 €.

2/ Subvention d'investissement Région Ile-de-France de 70 000 € pour l'acquisition de 4 mini-bus.

Cette subvention est étalée sur la durée d'amortissement des biens amortissables concernés.

Elle a été reprise en compte de résultat au cours de l'exercice pour un montant de 17 500 €.

ETAT DES PROVISIONS

	Début d'exercice	Dotation	Reprise	Fin exercice
Indemnité de fin de carrière	44 416	9 597	-	54 013
Total risques et charges	**44 416**	**9 597**	-	**54 013**
Clubs	6 836	-	1 139	5 697
Total dépréciation	**6 836**		**1 139**	**5 697**
Total Général	**51 252**	**9 597**	**1 139**	**59 710**

EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	Solde au 30/06/24	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	Plus de 5 ans
Emprunts Société Générale : 350 000 €	323 624	32 655	142 328	148 641
Total	**323 624**	**32 655**	**142 328**	**148 641**

GARANTIES :

- **Hypothèque conventionnelle** dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Service de la publicité foncière	*PARIS 2*
Type d'inscription	*Hypothèque conventionnelle*
Rang de l'inscription	*Premier rang*
Concurrence	*Sans*
Montant en principal	*TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350.000,00 EUR)*
Intérêts	*Taux fixe de TROIS virgule QUARANTE ET UN pour cent (3,41 %) l'an hors assurance et frais*
Intérêts supplémentaires éventuels	*Mémoire*
Accessoires (15 %)	*CINQUANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (52.500,00 EUR)*
Date de première échéance en intérêts	*27 mars 2023*
Date de dernière échéance	*27 février 2033*
Date extrême d'effet de l'inscription	*27 février 2034*

- **Cession de créance civile** : la LIFR cède par les présentes, en application des dispositions des articles 2373 et suivants du Code Civil, au profit de la Banque à la garantie du remboursement du prêt, du paiement de tous intérêts frais et accessoires, la créance qu'il pourrait détenir, à l'encontre de la FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY, dans l'hypothèse notamment d'un éventuel partage de l'indivision entre cette dernière et la LIFR à l'issue duquel l'Immeuble serait mis dans le lot de la FFR. La créance cédée consistera alors dans la Soulte qui serait due par cette dernière à la LIFR.

AUTRES DETTES

L'ensemble des autres dettes est à moins d'un an.

LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY	Exercice clos le : 30 Juin 2024

NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Seules sont exprimées les informations significatives.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS (SE RATTACHANT A LA VENTE DE L'EXERCICE)

	Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles
Vente 7 rue Omer Talon	768 000	
Reprise subvention FFR suite vente du 7rue Omer Talon	54 226	
Valeur nette comptable de l'actif cédé		229 830
Total	**822 226**	**229 830**
Résultat exceptionnel	**592 396**	

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant total des honoraires de commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 18 960 € et correspond aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY — Exercice clos le : 30 Juin 2024

REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CATEGORIE AU 30 JUIN 2024

Types emplois	Au 30/06/2024	Au 30/06/2023
Administratifs :		
- **CDI**	14	10
- **CDD**	-	2
- **Apprentis**	5	4
- **Stagiaires**	3	1
CTC :		
- **CDI**	13	12
AST :		
- **Adulte relai**	-	1
- **Apprentis**	10	5
Effectif total	45	35
Effectif (hors apprentis et stagiaires)	27	25

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les membres élus du Comité Directeur de la LIFR sont tous bénévoles et à ce titre ne perçoivent aucune rémunération.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

C'est l'acte par lequel une personne (physique ou morale) apporte du temps, des biens ou des services à titre gratuit.
L'évaluation des contributions en nature correspond au nombre de jours consacrés au cours de l'exercice par les bénévoles (Elus, Membre de commissions) dans les réunions de travail auxquelles ils ont participé.
Ce nombre de jours a été valorisé sur la base du SMIC, majoré des charges sociales (taux de charges appliqué de 40%), au 30 juin 2024.
Ce montant de 219 826 € est inscrit conformément à la réglementation en pied du compte de résultat.

ANNEXE 5

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Conventions Règlementées

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

ECOVIS
FRANCE

LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024

UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France & Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris
Siège : 2 rue de Phalsbourg | 75017 PARIS | Tél. : + 33 1 47 66 58 20 | www.ecovis.fr
S.A.S. au capital de 76 000 Euros | RCS PARIS 612 000 836 | APE : 6920Z

ECOVIS International, a network of independent tax advisors, accountants, auditors and lawyers, operating in more than 70 countries worldwide.
ECOVIS International is a Swiss association. Each Member Firm is an independent legal entity in its own country and is only liable for its own acts or omissions, not those of any other entity.
ECOVIS France is the French member firm of ECOVIS International. ECOVIS France is part of ECOVIS International © network of firms.
ECOVIS International ® is a member of Forum of Firms, an independent association of international networks that perform international audits.

As member, ECOVIS International ® is required to implement and monitor quality control standards that Forum has prepared and makes an annual declaration stating that its members adhere to Forum's high standards.

LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY

9 rue Omer Talon

75011 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024

A l'Assemblée générale de la LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de Commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA LIFR AU COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Dirigeants communs :

- **Monsieur Thierry CHEVALIER:** Secrétaire général de la LIFR est trésorier général adjoint du Comité Départemental des Yvelines.

La LIFR a versé au CD Yvelines une subvention d'un montant de 10 000 €.

Paris, le 12 novembre 2024

UNION FIDUCIAIRE DE PARIS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Emmanuel MAGNIER
Associé